



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi favoir, je le publie sur l'heure.

Du lundi 28 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, ce 12 décembre. Le système de la Porte ottomane paroît entièrement changé ; après avoir soutenu avec chaleur les intérêts de Louis XVI & de la maison de Bourbon, elle vient de se déclarer tout-à-coup en faveur de la nouvelle République. M. de Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur de France auprès de la Porte ottomane, a été exposé à toutes sortes d'insultes, & il a été obligé de chercher un asyle dans la maison de l'ambassadeur de Russie, & de s'embarquer ensuite dans un navire marchand, qui faisoit voile pour les côtes d'Italie. Le désir de reprendre la Crimée sur la Russie, va l'entraîner infailliblement dans une démarche qui occasionnera une diversion très-avantageuse pour la France.

De Fribourg en Brisgau, ce 14 janvier. Tous les chefs civils de la province sont mandés à Vienne pour le 15 du mois de janvier. La police sera remise, dans tous les états autrichiens, sur le même pied que sous Joseph II ; & le comte de Bergen,

ministre, qui étoit chef de cette police, va rentrer dans cette place.

De Vienne, ce 9 janvier. La reine de Naples doit se rendre ici le printemps prochain, ainsi que la grande duchesse de Toscane. L'empereur, l'impératrice, & les archiducs Joseph & Antoine, partiront probablement les premiers jours du carnaval, pour se rendre en Hongrie. On prépare déjà le château d'Ofen pour les recevoir. On présume que des raisons importantes exigent la présence de l'empereur dans ce royaume. On parle, comme d'une chose conclue, d'un traité d'alliance entre notre cour, celle de la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies. On n'attend plus pour signer que le retour d'un courrier envoyé à Berlin. Le but de cette alliance est, dit-on, de détrôner les tyrans de Paris, *coste qui coûte.*

Quoique l'impératrice ait officiellement assuré notre cour, qu'elle se chargeoit seule de mettre les Turcs à la raison, nous prenons des mesures éventuelles contre ce nouvel ennemi.

De Saint-Malo, ce 17 janvier. — Lettre du conseil général au ministre de la marine.

« A l'instant où nous avons reçu votre lettre, avec la délibération du conseil exécutif en date du 7 janvier, nous nous sommes empressés, de concert avec l'ordonnateur civil, de lui donner la plus grande publicité par la voie de l'impression, bien certain que nos concitoyens seroient jaloux de prouver leur patriotisme, en entrant dans les vues du pouvoir exécutif, & faisant leurs efforts pour coopérer, de tous leurs moyens, à anéantir les tyrans & les hordes d'esclaves ligués contre notre liberté. Nous n'avons point été trompés dans notre attente, citoyen ministre, & déjà nous vous annonçons que nos armateurs travaillent avec l'activité Malouine, à disposer les objets nécessaires à l'armement de six corsaires, dont trois montent vingt-huit canons en batteries, & trois autres plus petits : vous pouvez compter qu'ils seront prêts à l'instant où la convention nationale ouvrira sur les mers un nouveau champ d'honneur aux Français régénérés.

« Les armateurs de notre ville, quoique bien persuadés que l'oppression du despotisme est anéantie, & que désormais les matelots, engagés sur un corsaire, ne seront plus enlevés par un ordre arbitraire d'un commandant de vaisseau de l'état, qui sous l'ancien régime, prenant l'élite de leur équipage, les contraignoit à désarmer au milieu de leur course, désireroient cependant être assurés que cette mesure vexatoire ne sera plus employée; ils voudroient aussi connoître si les primes & les encouragemens accordés aux armateurs pendant la dernière guerre, continueront à l'être. Voilà, citoyen ministre, les deux points essentiels sur lesquels le commerce de Saint-Malo désireroit être instruit; il nous paroît bien intéressant que la convention nationale statue sur ces deux objets. Nous vous transmettons le vœu de nos concitoyens, dont nous sommes l'organe, bien persuadés que vous y aurez égard.

« Il nous reste à vous demander, au nom du commerce & de notre commune, la construction dans notre port, de frégates pour la République. La dernière guerre, il en fut construit huit, dont deux du premier rang; & toutes étoient renommées pour avoir la meilleure qualité. Le dénuement d'ouvrage, la misère d'un grand nombre de ci-

toyens, nécessite cette mesure. Nous nous reposons sur votre civisme.

De Landau, ce 21 janvier. « Nous vous annonçons la triste nouvelle, que ce matin, à deux heures, par la négligence des ouvriers du citoyen Brion, armurier, le feu a pris à l'arsenal de cette ville, & qu'en moins de trois heures, un édifice superbe, rempli d'une grande quantité de fusils, d'affûts & autres choses utiles, a été consumé. Heureusement que le vent ne donnoit point du côté droit de l'arsenal, sans cela le magasin de poudre étoit perdu.

« Nous ne pouvons encore fixer le dommage; il peut monter à 600,000 livres.

« On attribue la faute au garde-magasin, Vandké, qui a confié les clefs à des ouvriers, qui, au lieu de travailler dans l'endroit destiné pour les forges, se font établis au milieu de deux salles de l'arsenal, où le feu a pris, sans doute par le fourneau qui étoit sur des planches.»

Paris. La convention veut, dit-on, s'occuper sérieusement des finances & de la guerre. Chabot a annoncé aux Jacobins, qu'il se proposoit de demander la parole, pour y représenter que nos ressources sont immenses, que nous avons trois milliards de biens libres: quand nous serions armés pendant dix ans, au nombre de 800 mille hommes, nous sommes en état de soutenir la guerre. . . . Il demandera qu'on rembourse toute la dette nationale, qu'on liquideroit en quittances de finances, portant intérêt à trois pour cent, qui seroient prises pour comptant dans les paiemens de biens nationaux. C'est un moyen de bien vendre & de vendre promptement les biens des émigrés. Il faut présenter le bilan de la fortune publique, pour arriver à des résultats certains & pour déjouer les complots Brissotins, qui pensent à vous faire la banqueroute; au mois de juin prochain, où trouverons-nous de l'or pour faire la guerre? A Amsterdam, où des tonnes d'or attendent les Français; à Madrid, où les piastres rouleront sous leurs pas. A-t-on oublié que les ennemis de la maison d'Orange sont plus nombreux que ses amis; 15 à 20 mille hommes peuvent encore porter la liberté dans ce pays. . . . La guerre n'est sérieuse que sous le rapport de la finance. Les despotes conjurés savent que vous aurez des hommes, ils ont éprouvé ce que peut le génie de la liberté; mais ils savent que vous n'avez que trois milliards à dépenser, & ils pensent qu'une guerre de sept ans suffira pour épuiser ce capital.

Portez la liberté en Hollande, elle vous tend encore les bras. Elle nous offre son or & ses vases d'or. Il faudra tôt ou tard vous mesurer avec les sujets du stadhouder . . .

L'Angleterre vous demande avec insolence la fermeture de l'Escaut. Je suis loin de penser comme le conseil exécutif qui veut qu'on s'en rapporte à la volonté des Belges, c'est-à-dire que les Belges pourront être forcés à faire cette cession . . . N'avons-nous pas pris l'engagement de protéger & défendre les peuples que nous avons conquis à la liberté ? . . .

Je vous engagerai à porter vos armes contre l'Espagne. L'échafaud de Louis est un manifeste de la cour de Madrid. Mais sur-tout occupons-nous de nos finances; de leur restauration dépend la libération des peuples, & tous les momens que vous perdez sont des siècles. Dans six semaines vous l'apprendrez à vos dépens.

§ *Commune de Paris.* Les derniers jours de la vie du tyran il s'est passé au Temple des faits curieux, des anecdotes piquantes & utiles, pour servir à l'histoire. Chenaux propose qu'il soit nommé des commissaires pour recueillir tous ces traits qui paroîtront devoir intéresser la postérité.

Un membre. Les douze commissaires de service au Temple à cette époque, se sont réunis pour se communiquer tous les renseignements & notes qu'ils ont pris à cet égard, & même précédemment.

Un autre membre observe que les notes peuvent être inexactes, infidèles, & qu'avant d'en donner lecture au conseil-général, il seroit à propos qu'elles fussent examinées par une commission.

Hébert. Suivons l'exemple de la convention, ne nous occupons plus des tyrans que pour les faire regarder par les peuples comme des ennemis de leur bonheur, & comme des objets d'horreurs. On nous parle de considérations pour la postérité! Qui de nous ignore que jusqu'à ce jour l'histoire a menti? . . . Faire dans les circonstances présentes, l'histoire de Louis Capet, ce seroit apitoyer le peuple sur le sort de ce scélérat. Le meilleur parti à prendre est de ne plus parler, de ne plus s'occuper de lui. Je réclame l'ordre du jour. Adopté.

§. *Pétition aux citoyens tenans la commune de Paris.*

Citoyens, la citoyenne Laurent, nourrice de Madame première, vous demande une grâce qui

tient au bonheur de sa vie. Elle est si intéressante, que des républicains, bons, vertueux & humains, ne s'y refuseront pas. Je vous demande, citoyens, qu'il me soit permis de voir ma fille, madame, qui est retenue au Temple; je m'offre de rester avec elle jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. La bonté de votre cœur plaindra ma cause. Pénétrée de confiance dans votre justice, j'attends avec respect & la plus tendre impatience votre décision, citoyens républicains.

Le conseil a passé à l'ordre du jour motivé sur ce qu'on ne connoît pas *madame première*.

26, Sanison, exécuteur des jugemens criminels, vient d'adresser une lettre à quelques journalites pour démentir un fait où la *délicieuse* paroît être compromise, il assure qu'il n'a point vendu, ni fait vendre de cheveux de Louis XVI. S'il en a été vendu, écrit-il, ce commerce infâme ne peut avoir été fait que par des fripons: il fait entendre que ces fripons lui passeront un jour par les mains.

§. La calomnie docteur, la calomnie; calomniez, il en restera toujours quelque chose, prenez le masque de la popularité & vous allez détruire les meilleures réputations.

» *Pétion*, tout à l'heure d'idole du peuple, est maintenant un traître achevé, un conspirateur, un royaliste.

» *Manuel*, qui étoit la bête noire des rois de la terre, & des saints du Paradis, est un conspirateur aux gages du roi d'Espagne, qui lui a envoyé un galion de piastras, & du père éternel, qui lui envoie des agnus & des reliques.

» *Roland*, . . . passons à celui là; tous ses crimes sont connus.

» *Dumouriez* a conquis la Belgique à la liberté; il s'est battu pour ainsi dire corps à corps avec les canons autrichiens; *bagatelle!* c'est un fourbe, c'est un lâche qui veut émigrer, & qui s'entend avec Lafayette, & n'est venu à Paris que pour escamoter le ci-devant roi, sous un faux bonnet de liberté.

» *Félix Wimpfen*, avec 5000 hommes, a soutenu pendant cinquante deux jours, le siège de Thionville contre 42,000 prussiens; il leur a tué environ 3000 hommes, & n'en a perdu que cinquante ou soixante; *bagatelle!* c'est un tour de sa part. . . Mais il a juré, avec le brave Percy, de se faire sauter plutôt que de rendre la place; *bagatelle*, vous dis-je! Demandez plutôt à *Merlin*; il

vous prouvera que c'est le *barbier du coin* qui l'a sauvée, en jurant par son *grand rasoir*, de décapiter le premier lâche qui proposeroit de se rendre.

S. Une foule de papiers publics ont répété, d'après le *Journal de Paris* qui l'avoit imprimé le premier, que Louis, prévenu de son supplice & rendu à lui-même dans son appartement, s'étoit mis à crier d'une voix forte : *les bourreaux, les bourreaux!*.....

Les nouvelles politiques ont relevé l'inexactitude du *Journal de Paris*, & ont publié avec raison que c'étoit à Marie-Antoinette à qui ce cri étoit échappé; mais elles n'ont pas dit dans quelle circonstance elle avoit ainsi apostrophé ceux qui venoient pour faire mettre à exécution le décret de la convention nationale. On fait que le matin du supplice, les commissaires se rendirent chez elle; ce fut à leur aspect qu'elle se mit à crier *les bourreaux, les bourreaux!* Puis concentrant son indignation, elle se tourna du côté du jeune Louis, lui dit avec affection & douleur : *apprenez, mon fils, par les malheurs de votre pere à ne pas vous venger de sa mort.*

Nous avons publié dans un de nos précédens numéros que le conseil exécutif avoit dépêché un courrier à notre ambassadeur en Angleterre, pour lui signifier son rappel. Il paroît que ce n'est pas un simple courrier qui est chargé de cette mission, mais Maret, directeur des affaires étrangères, qui est parti pour Londres l'avant dernière nuit; on le dit chargé d'une nouvelle négociation auprès du cabinet de Saint-Jamés.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Rabaud.

Suite de la séance du samedi 25 janvier.

« La convention nationale décrète ce qui suit :
» ART. 1^{er}. A l'avenir, nul citoyen ne pourra être admis à exercer les fonctions d'avoué, d'homme de loi, ou d'huissier auprès des tribunaux civils & criminels, sans justifier de son civisme par un certificat du conseil général de la commune du lieu de sa résidence, approuvé par le directoire du district, & visé par celui du département.

» II. Des avoués, hommes de loi, & huissiers maintenant en exercice, ne pourront continuer leurs fonctions, sans justifier de leur civisme, dans la quinzaine de la publication du présent décret, par un certificat, délivré, approuvé & visé comme il est dit ci-dessus. »

Séance du dimanche 27 janvier.

Un officier du régiment du Cap, nommé Poitou; détenu à l'Abbaye & malade, demande à être transféré à l'hôpital militaire; mais comme ce n'est pas une maison d'arrêt, un décret l'autorise à se faire transférer à l'infirmerie de l'hôtel de la Force.

Dietrick, maire de Strasbourg, transféré à Besançon pour y être jugé, demande son renvoi près d'un tribunal voisin de Strasbourg. On passe à l'ordre du jour.

Santerre demande un décret d'organisation pour la formation des volontaires nationaux à cheval, casernés à l'Écale-Militaire. Renvoyé au comité de la guerre.

Sebastien de Roche demande à élever une manufacture d'armes à Autun, dans la maison des religieuses de Saint-Jean-le-Grand, & qu'il lui soit fait une avance de 60 mille livres. Accordé sauf le retour du capital & des intérêts dans cinq années. Il pourra se libérer en fusils & autres armes.

Des députés de la ville d'Anvers viennent réclamer contre le décret du 15 décembre. Renvoyé au comité diplomatique.

Des députés du peuple de Porentruy se plaignent des commissaires envoyés par le conseil exécutif, notamment de Gobet, évêque de Paris, de son neveu Renguer & de Dumas, le commandant; ils demandent des commissaires de l'assemblée. Renvoyé au comité.

Des députés des 48 sections de Paris demandent qu'au lieu de 5 sols qu'on retient aux volontaires sur le prêt, il ne soit retenu que 2 sols 6 deniers. Renvoyé au comité de la guerre.

Des députés de Vernon viennent se plaindre de la pénurie des subsistances dans leurs marchés; ils demandent que leurs administrateurs soient autorisés à prendre des mesures.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 1.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.